

ARRÊTÉ n° 2026-06-A029

du Maire de la Commune d'IZE

portant sur l'autorisation de l'occupation du domaine public situé derrière la mairie (espaces verts-terrain stabilisé) par le Comité des Fêtes du 3 juillet 2026 au 16 juillet 2026 pour la mise en place de barnums et autres stands

Madame JACQUEMIN Carine, Maire de la Commune d'IZE,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-21-1 et R 411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8^{ème} partie -signalisation temporaire), approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Vu la demande présentée le 2 juin 2026 par le Comité des Fêtes,

Considérant que la mise en place de barnums et autres stands nécessite une autorisation d'occupation du domaine public,

ARRÊTE :

Article 1er : Du 3 juillet 2026 au 16 juillet 2026 inclus, le Comité des Fêtes est autorisé à mettre en place des barnums et autres stands sur le domaine public situé derrière la mairie (espaces verts-terrain stabilisé) en vue notamment de la fête communale qui se déroulera les 4 et 5 juillet 2026 et du repas annuel de la CUMA d'Izé qui aura lieu le 12 juillet 2026.

Article 2 : La signalisation, panneaux et barrières, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le Comité des Fêtes d'Ize.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie par les soins de Madame le Maire de la Commune d'IZE.

Article 4 : Copies conformes du présent arrêté seront notifiées par Madame le Maire à :

- M. le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. le directeur de la DDT de la Mayenne,
- M le directeur départemental d'incendie et de secours de la Mayenne,
- M. le responsable de l'agence ATDC, Conseil Départemental, implantée à Laval, 53000, 86 rue du Pressoir Salé
- M. le président du Comité des Fêtes

Chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

A IZE LE 04/06/2026

LE MAIRE

Carine JACQUEMIN

